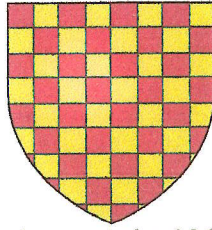


MAIRIE  
DE  
MOUSTIER-VENTADOUR  
CORREZE



Code postal : 19300

Tél : 05 55 93 08 76

[mairie.moustier.ventadour@wanadoo.fr](mailto:mairie.moustier.ventadour@wanadoo.fr)

[moustier-ventadour.blog4ever.net](http://moustier-ventadour.blog4ever.net)

## AVIS MUNICIPAL PREALABLE A LA 2<sup>nd</sup>e ET DERNIERE CONSTATATION

Le Maire de la commune de MOUSTIER-VENTADOUR (19300)

### INFORME

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal, il y a maintenant plus d'un,

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé l'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la seconde et dernière constatation de l'état visuel d'abandon dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L3, ci-après :

**Le mardi 11 juin 2024 à 14h30 sis cimetière de Moustier-Ventadour**

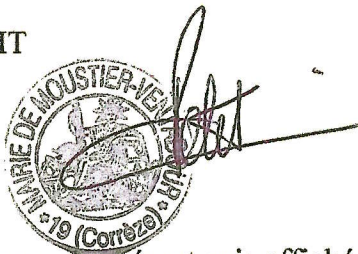
Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires oui, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à assister audit constant, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Qu'à défaut du rétablissement des concessions en bon état de propreté et solidité, dès à présent, l'autorité municipale dressera le 2<sup>nd</sup> et dernier procès-verbal de constat d'état d'abandon qui conduira à la reprise des emplacements, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière et, le cas échéant, peut être consulté sur le site internet de la commune.

Dressé à MOUSTIER-VENTADOUR, le 29 avril 2024,

Le Maire  
Christophe PETIT



Le Maire certifie que le présent avis affiché a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du 29 avril 2024 et retiré le.....